

217C2996
FR0004254035-OP041-AS27

22 décembre 2017

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

<p>EULER HERMES GROUP</p> <p>(Euronext Paris)</p>
--

1 - Le 21 décembre 2017 en fin de journée, Rothschild Martin Maurel et Société Générale¹, agissant pour le compte de la société Allianz SE, ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société EULER HERMES GROUP, en application de l'article 233-1, 1° du règlement général. Ce projet a été annoncé le 27 novembre 2017 (cf. notamment D&I 217C2739 du 27 novembre 2017).

Aux termes d'accords conclus, le 24 novembre 2017, la société Allianz SE a acquis hors marché, le 27 novembre 2017², au prix unitaire de 122 €, la totalité des 4 837 536 actions EULER HERMES GROUP détenues par les sociétés Silchester International Investors LLP³ (3 399 258 actions) et Kiltearn Partners LLP⁴ (1 438 278 actions).

A l'issue de ces opérations, la société Allianz SE détient indirectement 31 702 566 actions EULER HERMES GROUP représentant autant de droits de vote, soit 74,35% du capital et des droits de vote de cette société⁵, répartis comme suit² :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Allianz France	26 864 230	63,00
Allianz Argos 14 GmbH	4 837 536	11,34
Investitori SGR S.p.a.	800	ns
Total Allianz SE	31 702 566	74,35

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir au prix unitaire de **122 €** la totalité des actions EULER HERMES GROUP non détenues, à titre direct et indirect, par la société Allianz SE, à l'exception des 619 189 actions autodétenues par la société⁶, soit un maximum de 10 320 680 actions⁷ EULER HERMES GROUP représentant 24,20% du capital et des droits de vote de cette société.

¹ Seule Société Générale garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur dans le cadre de l'offre.

² Par l'intermédiaire de la société Allianz Argos 14 GmbH, contrôlée par Allianz SE. Il est précisé que la société Allianz Argos 14 GmbH cèdera, au prix unitaire de 122 €, ses 4 837 536 actions EULER HERMES GROUP à Allianz SE, le 22 décembre 2017, dans le cadre d'un reclassement interne de la participation détenue par le groupe Allianz SE.

³ Agissant comme « *investment manager* » de fonds.

⁴ Agissant comme « *investment manager* » de fonds.

⁵ Sur la base d'un capital composé de 42 641 635 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁶ Il est précisé que la société EULER HERMES GROUP a indiqué ne pas avoir l'intention d'apporter ces actions à l'offre.

⁷ En ce compris les 800 actions EULER HERMES GROUP détenues par la société Investitori SGR S.p.a. pour le compte de ses clients.

En application des articles 237-14 et suivants du règlement général, l'initiateur a l'intention de demander, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'offre, et si les conditions requises sont remplies, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions EULER HERMES GROUP non présentées à l'offre, au prix de 122 € par action.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) et le projet de note en réponse de la société EULER HERMES GROUP (article 231-19 du règlement général) ont été déposés et sont diffusés conformément aux articles 231-13, 231-16 et 231-26 du règlement général. Le projet de note en réponse de la société EULER HERMES GROUP comporte le rapport du cabinet Finexsi, représenté par MM. Olivier Peronnet et Lucas Robin, désigné par la société EULER HERMES GROUP comme expert indépendant pour se prononcer sur les conditions financières du projet d'offre publique sur le fondement de l'article 261-1 I et II du règlement général.

- 2 - Conformément à l'article 231-38 IV du règlement général, l'initiateur se réserve la possibilité, jusqu'à la date d'ouverture de l'offre, de se porter acquéreur d'actions EULER HERMES GROUP dans la limite de 3 096 204 actions, sur la base d'un ordre libellé au prix de l'offre.
- 3 - Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres EULER HERMES GROUP sont applicables.
